



Ville de Valognes
Service Enseignement, Education
Aide à la réussite scolaire

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIF HORAIRE INCOMBANT AUX FAMILLES ET APPLICABLE au 1^{er} septembre 2011

Délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2011

Tarif applicable aux familles domiciliées à Valognes en fonction des revenus et de la composition familiale

Tarif par enfant en €

<i>Tranche Quotient Familial</i>	<i>Tarif avec 1 enfant</i>	<i>Tarif avec 2 enfants</i>	<i>Tarif avec 3 enfants et plus</i>
moins de 400 €	2,95	2,85	2,75
de 401 € à 550 €	3,15	3,05	2,95
de 551 € à 700 €	3,50	3,35	3,15
de 701 € à 850 €	3,95	3,75	3,55
de 851 € à 1000 €	4,05	3,95	3,75
1001 € et plus	4,20	4,10	4,00

*Tarif applicable aux familles
domiciliées hors Valognes et
occasionnels*

4,40

Tarif Adulte

6,85

VALOGNES, le 12 mai 2011
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Enseignement,
L'Education et l'Aide à la Réussite Scolaire

Odile SANSON